



FICHE PAYS

R. TCHÈQUE



Pays : République Tchèque
Capitale : Prague
Langues : Tchèque
Population : 10 537 818 hab. (2015)
Densité : 130 hab./km²
Superficie : 78 870 km²
Monnaie : Couronne tchèque
Fuseau horaire : UTC +1 (CET)
Domaine internet : .cz
Indicatif téléphonique : +420

SYSTÈME DE **SANTÉ**

Les établissements publics et privé du pays dispensent les soins de santé indispensables. La majorité a conclu des accords avec les compagnies d'assurance pour le remboursement des frais. Les patients ont toute la liberté de choisir le médecin et l'établissement de soins.

Toutes les personnes résidentes de façon permanente en Tchèque doivent souscrire une assurance maladie. C'est également le cas pour les personnes ne résidant pas dans le pays, mais qui travaillent pour le compte d'entreprises dont le siège social est en République Tchèque.

Les ressortissants de l'UE en court séjour en Tchèque, bénéficient des soins de santé de base, à condition qu'ils soient assurés auprès d'une caisse de santé d'un Etat membre.

VACCINS

Pour un séjour en Tchèque, Aucun vaccin n'est exigé à l'entrée. Mais, certains vaccins sont recommandés, à titre de prévention :

DTPolio

Il faut mettre à jour le carnet de vaccination contre le tétanos, la diphtérie, la poliomyélite.

Encéphalite à tiques

Le vaccin est très conseillé pour les personnes qui comptent se rendre dans des zones infestées.

MALADIES

Les bactéries, les virus, les aliments, l'eau contaminée et plusieurs éléments peuvent être à l'origine de quelques risques sanitaires et maladies, une fois en République Tchèque. C'est le cas notamment de :

Diarrhée du voyageur, Turista

Pensez alors à hydrater davantage votre corps une fois au pays ;

Hépatite A

Le risque est faible, mais la prévention est indispensable ;

Typhoïde

Le risque est également réduit, mais les personnes souhaitant se rendre dans des zones à conditions d'hygiène précaires doivent prendre les bonnes précautions ;

Méningo-encéphalite à tiques

SOINS	Médecin généraliste / un psychologue clinique ou un orthophoniste	consultation aux urgences non suivie d'une hospitalisation
TARIFS ***	30 CZK	90 CZK

*** ces tarifs sont valables pour les personnes disposant d'une assurance santé.

LES INCONVÉNIENTS DU SYSTÈME **PUBLIC**

- Des disparités entre les établissements

LES INCONVÉNIENTS DU SYSTÈME **PRIVÉ**

- Des coûts très élevés

EN CAS D'URGENCE

- Police : **158**
- Pompiers : **150**
- Urgences médicales : **112**
- Ambulances : **155**

CONSEILS EXTRA-PASS

Dans le cas d'un court séjour à l'étranger, il est indispensable de vous munir de votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM). Celle-ci doit être demandée auprès de votre centre de sécurité sociale au moins 15 jours avant la date de départ.

Le remboursement se fait, sur la base des taux de remboursements applicables en France. Pour un remboursement intégral et aux frais réels, pensez à la formule d'assurance adaptable « Extra-Pass ».



www.readytogo.fr